

FICHE DE POSTE / 2016-52127

Intitulé du poste : Adjoint au chef du bureau des études et des partenariats scientifiques

Catégorie statutaire : A+

Corps : conservateur du patrimoine

Code corps : CSVT

Spécialité : Archives

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Elaboration et pilotage des politiques publiques –

Emploi(s) Type : Chargé du suivi et de l'animation d'une politique sectorielle - EPP12

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Service interministériel des Archives de France

56 rue des Francs-Bourgeois, 75003 PARIS

Missions et activités principales : coordination et soutien du réseau des services publics d'archives et mise en œuvre des opérations nationales de valorisation des archives.

Contexte du poste

Au sein du service interministériel des Archives de France, le bureau des études et des partenariats scientifiques constitue le centre de références en matière de connaissance du paysage archivistique français, cette connaissance étant fondée sur le lancement et le suivi d'enquêtes régulières ou ponctuelles, ainsi que sur l'exploitation et la publication de leurs résultats.

Le bureau met en œuvre l'ensemble des partenariats visant à la promotion et à la connaissance du monde des archives : son action concerne au premier chef le réseau des archives départementales (par l'organisation d'un séminaire annuel ou le soutien aux projets de nature scientifique et culturelle), mais elle s'étend, en tant que de besoin, aux Archives nationales ainsi qu'au réseau des archives des autres collectivités locales (communes, régions).

Le bureau est l'interlocuteur privilégié des conseillers Archives en DRAC, qu'il réunit chaque année et dont il suit l'activité. Il est aussi le correspondant des différentes structures du ministère de la Culture (DPRPS, DEPS) lorsque leur action est susceptible de concerner le réseau des archives.

Pour assurer la promotion du réseau des archives auprès du public scolaire et du grand public, le bureau est en relation avec l'Éducation nationale (en organisant par exemple la représentation du SIAF aux Rendez-Vous de l'histoire de Blois) et suit l'activité des services éducatifs, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Les partenariats promus par le bureau concernent également les réseaux d'archives non publics : le bureau représente ainsi les Archives de France auprès des réseaux professionnels d'archivistes (AAF, formations universitaires d'archivistique, archives d'entreprise, archives religieuses...), ainsi qu'auprès de toutes les structures à vocation culturelle ou patrimoniale dans lesquelles la composante « archives » doit être prise en compte et mise en valeur (associations et comités d'histoire, centres de recherche, etc.).

Le bureau gère la procédure d'accès anticipé aux archives publiques par dérogation pour les particuliers et les généalogistes professionnels, ainsi que des recours auprès de la CADA ou des contentieux auxquels elle peut donner lieu. Il suit l'ensemble des évolutions législatives et réglementaires en matière d'accès, de diffusion et de réutilisation des archives. Il appuie, en tant qu'expert, le réseau des services publics d'archives sur ces questions et est chargé des relations

des Archives de France avec les institutions et organismes partenaires (CADA, CNIL, Comité du secret statistique, etc.).

Le bureau assure enfin la communication externe des Archives de France par le biais d'une lettre mensuelle.

Description du poste

Le conservateur assiste le chef du bureau dans ses missions d'animation culturelle et scientifique du réseau des services d'archives, notamment :

- en participant à la mise en œuvre des actions de valorisation des archives (événements ponctuels ou projets particuliers), en collaboration avec le réseau des archives et les services transversaux du ministère de la Culture et de la Communication ;
- en favorisant l'échange d'informations entre le service interministériel des Archives de France et le réseau des archives, notamment par la préparation de réunions (séminaire annuel des Archives de France, réunions régionales, journées professionnelles, etc.) et la mise au point d'outils de communication (lettre d'information, etc.) ;
- en contribuant à l'élaboration du rapport d'activité des services d'archives, par la collecte, la vérification, l'exploitation et la publication de leurs données scientifiques et statistiques, et en assurant la publication du rapport annuel *Des Archives en France* ;
- en contribuant à l'élaboration de la politique d'accès aux archives (traitement d'une partie des demandes d'accès par dérogation, veille législative et réglementaire, etc.) ;
- en gérant les archives courantes et intermédiaires du service interministériel des Archives de France.

Le conservateur aide également le chef de bureau dans la gestion quotidienne du bureau et est amené à représenter le service interministériel des Archives de France au sein des instances du ministère de la Culture et de la Communication et à l'extérieur.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques

Culture générale et connaissance approfondie en histoire : expert.

Connaissance de la législation et de la réglementation sur les archives : maîtrise.

Qualités d'organisation et sens de l'initiative : maîtrise.

Maîtrise des outils informatiques et bureautique : maîtrise.

Connaissance du fonctionnement de l'administration, des procédures de marché et des modes de partenariats possibles avec des partenaires privés dans le champ culturel et éditorial : pratique.

Compétences administratives générales : pratique.

Savoir-faire

Gestion des échéances, sens de l'organisation : expert.

Aptitudes à élaborer des synthèses et qualités rédactionnelles : expert.

Rigueur et méthode : maîtrise.

Capacité à animer des réunions : maîtrise.

Qualités d'expression orale et écrite : expert.

Savoir-être (compétences comportementales)

Capacité relationnelle.

Esprit méthodique et rigoureux.

Sens pratique.

Esprit de synthèse.

Réactivité.
Disponibilité.

Environnement professionnel :

Au sein de la direction générale des Patrimoines, le service interministériel des Archives de France a la responsabilité de la politique publique des archives.

Son champ d'intervention porte sur l'ensemble de la chaîne archivistique, depuis le contrôle de la gestion des archives publiques en amont de la collecte jusqu'à la valorisation scientifique et culturelle des archives historiques. Son action se manifeste notamment par la rédaction de normes concernant aussi bien le tri des archives sur support papier que les méthodes de conservation des archives électroniques, par l'octroi de subventions pour la construction de bâtiments d'archives ou pour la numérisation de documents, ou encore par l'organisation de journées d'études et de commémorations permettant de mettre en valeur l'apport indispensable des archives à l'enrichissement des connaissances et de la culture de nos concitoyens.

Il est en relation constante avec le réseau des services d'archives publiques, constitué notamment de trois services à compétence nationale et de cent services d'archives départementales, et dont les dépôts conservent l'un des plus riches patrimoines archivistiques au monde. Ayant à sa tête un directeur d'administration centrale, le service interministériel des Archives de France comporte deux sous-directions – la sous-direction de la politique archivistique et la sous-direction de la communication et de la valorisation des archives – et la mission aux commémorations nationales.

Liaisons hiérarchiques :

Chef du bureau des études et des partenariats scientifiques.

Sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives.

Directeur, chargé des Archives de France.

Directeur général des Patrimoines.

Liaisons fonctionnelles :

Liaisons fonctionnelles avec l'ensemble du personnel de la sous-direction, et notamment le bureau de l'accès aux archives et de la diffusion numérique pour la publication du rapport annuel, avec l'inspection des Patrimoines (collège Archives), avec les services d'archives (nationales, départementales, régionales ou communales) et les collectivités dont ils relèvent, et les DRAC.

Perspectives d'évolution :

Direction de services d'archives ou responsabilité au sein d'institutions culturelles.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Réactivités aux demandes du réseau public des archives.

Déplacements dans les services d'archives départementaux.

Formations, animation ou participation à des groupes de travail et à des séminaires.

Profil du candidat recherché (le cas échéant)

Qui contacter ? Informations :

Bruno Ricard, sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives
(bruno.ricard@culture.gouv.fr ; 01 40 27 67 58).

Jean-Charles Bédague, chef du bureau des études et des partenariats scientifiques (jean-charles.bedague@culture.gouv.fr ; 01 40 27 66 71).

Envois des candidatures :

Hervé LEMOINE, directeur chargé des Archives de France (56, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris).

Une copie de la candidature (lettre + CV) doit obligatoirement être adressée par le candidat :

- par courriel, à l'adresse suivante : candidature.dgp@culture.gouv.fr, en précisant dans l'objet du message : l'intitulé du corps concerné et le numéro BIEP de la fiche de poste (ex : Candidature agent d'accueil, de surveillance et de magasinage (AASM), fiche BIEP n ° 2016-XXX).

- par courrier, au Ministère de la culture et de la communication, « contact RH », 182 rue Saint-Honoré, 75033, PARIS cedex 01.